

Si les décideurs de Touraine consacrent plus de 20 minutes de leur précieux temps à sa lecture, ce n'est pas par hasard...



4 BONNES RAISONS DE COMMUNIQUER AVEC "TOURAINÉ ECO"

1. Le magazine d'information sur l'économie locale

Édité par la CCI de Touraine depuis 1971, le magazine "Touraine Eco" a construit sa **très forte notoriété** grâce à une ligne éditoriale entièrement dédiée à l'**actualité économique de la Touraine**, aux grands enjeux pour son développement et aux performances des entreprises locales et de leurs dirigeants.

2. Une publication de référence

Bien qu'ils reçoivent le magazine "Touraine Eco" gratuitement sur leur lieu de travail, 75% de ses 40 000 lecteurs déclarent consacrer régulièrement **plus de 20 minutes à sa lecture**. Ce n'est pas par hasard ! Ce qu'ils y lisent les intéresse !

3. Une diffusion adressée

"Touraine Eco" est diffusé gratuitement chaque trimestre à **20 000 exemplaires**, par un **routage postal adressé**, sur deux fichiers gérés par la CCI de Touraine : le fichier du **Registre du Commerce d'Indre-et-Loire** (les 18500 dirigeants d'entreprises inscrites au RCS à Tours reçoivent le magazine) et le fichier des **partenaires de la CCI de Touraine** pour les acteurs économiques du département sans inscription au RCS (les administrations, les collectivités territoriales et locales, les EPIC, les associations économiques, les écoles, reçoivent aussi le magazine).

4. Une audience ciblée

Ses lecteurs sont des commerçants, des dirigeants d'entreprises, des cadres, des élus. "Touraine Eco" touche un **lectorat d'entrepreneurs et de décideurs**, dotés d'un fort pouvoir d'achat.



« TOURAINÉ ÉCO »

ÉDITEUR : CCI de Touraine

PÉRIODICITÉ : 4 numéros par an

DIFFUSION : Entreprises, commerçants
administrations, collectivités locales...

sur l'ensemble du département 37

IMPRESSION : Quadri

FORMAT : 200 x 265 mm

20 000 exemplaires

ÉDITIONS 2022, tarifs en € HT/parution.

DATES DE PARUTION : Mars N°310 Juin N°311 Septembre N°312 Décembre N°313

Diffusion : semaine 12 semaine 25 semaine 41 semaine 50

Remise visuel : 24 FÉVRIER 19 MAI 6 SEPTEMBRE 15 NOVEMBRE

| MODULE | FORMAT (L X H) | TARIFS HT |
|--|--|---------------|
| Page intérieure | | |
| 1/4 de page | 167 x 57 mm - 81 x 118 mm | 640 € |
| 1/2 page | 167 x 118 mm - 81 x 240 mm | 1025 € |
| Pleine page | 167 x 240 mm | 1860 € |
| 3^e de couverture | | |
| 1/2 page | — | 1055 € |
| Pleine page | — | 1950 € |
| 2^e de couverture | | |
| 1/2 page | — | 1105 € |
| Pleine page | — | 2040 € |
| 4^e de couverture | | |
| Pleine page (plein papier) | 200 x 265 mm + 5mm de rogne sur 3 côtés | 2220 € |
| Sur-couverture de 1^{re} (Sous réserve d'accord de l'éditeur.) | R/100 x 195 mm - V/100 x 265 mm | 2220 € |

REMISE ABONNEMENT MULTI-PARUTIONS :

2,5% pour 2 parutions 5% pour 3 parutions 10% pour 4 parutions

NOTRE STUDIO EST À VOTRE DISPOSITION POUR RÉALISER VOTRE VISUEL

Forfait frais de maquette si visuel publicitaire réalisé par notre studio (prix HT)

1 page 180 € - 1/2 page 120 € - 1/4 page 80 €



VOTRE CONTACT RÉGIE PUBLICITAIRE

ÉRIC TOURNOIS - Tél. 06 02 15 03 77 - 02 47 20 40 00 - e.tournois@projectil-sogepress.fr



« TOURAINÉ ÉCO »

ÉDITEUR : CCI de Touraine

PÉRIODICITÉ : 4 numéros par an

DIFFUSION : Entreprises, commerçants
administrations, collectivités locales...

sur l'ensemble du département 37

IMPRESSION : Quadri

FORMAT : 200 x 265 mm

20 000 exemplaires

LES OPTIONS DIGITALES POUR UNE COMMUNICATION À 360°

(uniquement en couplage avec le magazine)

LA BANNIÈRE FIXE « ACCUEIL » 400 € HT le trimestre

Format L 1000 x H 160 px située en tête de la home page du site
www.touraine.cci.fr

LE SLIDE « À LA UNE » 225 € HT le trimestre

Format L 500 x H 368 px situé sur la home page du site www.touraine.cci.fr

Pour les deux formats : mise en ligne sur le site en même temps que le magazine correspondant
et retrait le jour de mise en ligne du magazine suivant.

NOTRE STUDIO EST À VOTRE DISPOSITION POUR RÉALISER VOTRE VISUEL WEB.

Visuel publicitaire réalisé par notre studio (prix HT)

Bannière 80 € - Slide 80 €

NORMES TECHNIQUES À RESPECTER DANS LE CAS D'UN VISUEL WEB FOURNI.

Pour les deux formats : Un fichier au format indiqué en .jpg (poids maxi 50 ko) + un lien URL à pointer

Pour le format SLIDE : Titre (50 caractères maxi) + Texte (150 caractères maxi)

Un BAT vous sera adressé pour validation après visa technique de notre studio.

LES SOLUTIONS POUR COMMUNIQUER AUTREMENT :

ASILAGE - ROUTAGE DE VOTRE DOCUMENT (sur devis)

Possibilité d'asilage libre de différents types de documents (plaquettes, flyer, invitation, journal
d'entreprise...).

Pour routage avec le magazine (sous réserve d'acceptation par l'éditeur).

Possibilité de sélection sur le fichier de routage.

Nous consulter pour devis selon format, grammage et sélection de fichier.

LES PUBLI-RÉDACTIONNELS

Sont soumis aux mêmes tarifs que les espaces publicitaires. La mention "publicité" ou
"publi-rédactionnel" est obligatoire en marge de l'espace.

Le forfait "frais de maquette" de notre studio n'inclut pas la rédaction de l'article. Cette prestation
peut être assurée par nos journalistes (sur devis complémentaire).

NOTRE STUDIO À VOTRE ÉCOUTE

Une publicité bien faite, c'est encore plus efficace !

Vous avez choisi de nous faire confiance sur un des supports que nous gérons et nous vous en remercions. Pour vous aider à optimiser votre espace publicitaire, voici nos conseils et la marche à suivre.

5 CONSEILS POUR RÉALISER VOTRE PUBLICITÉ

1. Profitez de votre espace pour délivrer un message clair et unique
2. Optez pour un visuel qui valorise votre image
3. Adaptez votre message publicitaire au support
4. Profitez de nos conseils pour le graphisme et la conception
5. Validation technique de vos éléments et du BAT avant impression

NOTRE STUDIO EST À VOTRE DISPOSITION POUR RÉALISER VOTRE VISUEL

Forfait frais de maquette si visuel publicitaire réalisé par notre studio (prix HT)

Pleine page ☐ 96 € - 1/2 page ☐ 65 € - 1/4 page ☐ 45 € - 1/8 page ☐ 28 €

Éléments à nous fournir pour la réalisation de votre publicité :

- Images en format jpeg, min. 300 dpi
 - Logo en format .jpeg ou pdf
 - Textes de l'annonce
- Un BAT vous sera adressé pour validation

NORMES TECHNIQUES À RESPECTER DANS LE CAS D'UN FICHER PUBLICITAIRE FOURNI.

Éléments techniques à fournir par vos soins :

- Un fichier en PDF haute définition (réalisé via Acrobat Distiller avec polices vectorisées).
 - Normes techniques impératives : mode CMJN, charge d'encre maximum 300 % (% C+% M+% J+% N = maxi 300 %), résolution 300 dpi.
- Un BAT vous sera adressé pour validation après visa technique de notre studio.

BON DE COMMANDE

REPLISSEZ, SIGNEZ ET RENVOYEZ CE DOCUMENT PAR MAIL OU PAR COURRIER

Société..... Mme/M.....

Adresse.....

Tél..... N° de TVA : FR.....

Courriel commercial.....@.....

Courriel facturation.....@.....

| DATE DE PARUTION | SUPPORT | FORMAT EMBLACEMENT | TARIF HT | REMISE | TVA 20% | TARIF TTC |
|------------------------------|---------|--------------------|----------|--------|---------|-----------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| FORFAIT FRAIS DE MAQUETTE | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | |

RÈGLEMENT À L'ORDRE DE SOGEPRESS, ÉCHÉANCE : 50 % À LA COMMANDE, 50 % À RÉCEPTION DE LA FACTURE



DATE, SIGNATURE ET CACHET

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LA REMISE DES ORDRES DE PUBLICITÉ IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES CLAUSES CI-DESSOUS.

Les ordres de publicité sont exécutés dans les conditions suivantes :

- Les fichiers et encarts publicitaires fournis par l'annonceur ou l'agent doivent être rigoureusement conformes aux spécifications techniques définies par l'éditeur. Toutes réserves sont faites sur la qualité du tirage obtenu avec des fichiers non conformes. La reproduction des couleurs en quadrichromie ne peut être garantie que dans la mesure des possibilités de l'impression à grand tirage.
- La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs. Les documents remis par l'annonceur doivent être publiés dans leur intégralité ; lors du visa technique, l'éditeur ne s'autorise que des corrections techniques visant à mettre le fichier en conformité avec le prérequis. Ces corrections sont signalées lors du bon à tirer adressé pour validation. Lorsque l'éditeur est chargé par un annonceur ou son agent d'un travail quelconque de composition ou de transformation d'une annonce ou d'une réalisation complète, l'annonceur ou son agent doit retourner son bon à tirer approuvé et/ou corrigé, dans le délai fixé par l'éditeur faute de quoi l'annonce est considérée comme validée.
- L'éditeur se réserve le droit de refuser purement et simplement l'insertion d'une annonce, même en cours d'exécution d'ordre, notamment si par sa nature, son texte ou sa présentation, elle lui paraît contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers. Le défaut d'exécution d'une ou de plusieurs insertions ne donne droit à aucune indemnité et ne peut dispenser en aucune manière du paiement des annonces justifiées. Les informations publicitaires à caractère rédactionnel ne peuvent être insérées que précédées de la mention « Publicité ».
- La remise des éléments de parution doit intervenir avant la date de remise des visuels, indiquée sur l'ordre d'insertion ou dans les délais prévus en accord avec l'éditeur. Dans le cas d'un contrat comportant plusieurs insertions, l'insertion précédente sera automatiquement reconduite si un nouveau document n'est pas parvenu dans les délais prévus avant parution.
- Toute annulation doit parvenir dans les mêmes délais que ceux indiqués ci-dessus pour la remise des éléments de parution, avant la date prévue de l'insertion.
- Les dates de parution de la revue ne sont communiquées à l'annonceur qu'à titre indicatif. Un retard dans la parution ne peut entraîner de contestation de paiement de la part de l'annonceur ou de son agent. Aucune réclamation concernant un retard dans la parution d'une annonce ne sera admise s'il n'a pas été mentionné sur l'ordre d'insertion « jour de rigueur, sinon à supprimer » ou si l'on n'a pas indiqué une date limite de parution.

En dehors des emplacements prévus au tarif de la publication, aucune position ne peut être garantie quelles que soient les stipulations portées sur l'ordre de publicité, même en présence d'un coupon-réponse au bord inférieur droit de l'annonce. Aucune réclamation ne sera admise concernant un emplacement s'il n'a pas été mentionné sur l'ordre d'insertion « Emplacement de rigueur, sinon à supprimer ».

- Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du présent tarif. Tous les frais techniques de fabrication, modification ou additif aux visuels sont à la charge de l'annonceur et facturés en sus.
- En tout état de cause, l'agent de publicité adressant un ordre agit tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de l'annonceur. L'un et l'autre sont donc solidairement responsables du paiement de l'ordre de l'éditeur. L'éditeur peut, à la demande de l'annonceur, poursuivre directement avec lui l'exécution des ordres de publicité en cours transmis par l'agent de publicité dudit annonceur, si cet agent ne respecte pas les conditions financières convenues avec l'éditeur ou s'il a été déclaré en état de liquidation judiciaire ou de liquidation de biens. L'annonceur paiera alors directement les insertions à l'éditeur, les conditions tarifaires étant reconduites dans les mêmes termes.
- Le non-paiement à une quelconque échéance entraînera l'exigibilité immédiate et de plein droit de la totalité des sommes dues à ce moment, augmentée jusqu'au complet paiement d'un intérêt dont le taux annuel sera égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Cet intérêt sera également appliqué en cas de prorogation d'échéance du seul fait du client. Cette indemnité sera alors due de plein droit sans mise en demeure préalable et son versement ne vaudra pas octroi au client d'un délai de règlement. L'éditeur se réserve également le droit de suspendre la parution des annonces en cours sans recours ni indemnité d'aucune sorte.
- L'éditeur justifie de la parution d'une annonce en adressant à l'annonceur ou à son agent un lien de consultation numérique, par défaut, ou un exemplaire de la fabrication dans laquelle l'annonce a été insérée, sur demande. Tout exemplaire supplémentaire est facturable.
- Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être formulée par écrit dans le mois qui suit la parution de l'annonce incriminée.
- Tout différend est de la compétence exclusive des tribunaux de TOURS.

Traitement des données personnelles :

La signature de ce bon de commande vaut acceptation de votre part de la collecte des données nécessaires au traitement comptable de votre commande par Projectil - Sogepress. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de Projectil - Sogepress et ne seront en aucun cas cédées à un tiers.

Vous pourrez demander la suppression de ces données à l'expiration du délai prescrit par la législation fiscale, par courrier à Projectil - Sogepress - 32 rue Eugène Durand - 37000 TOURS.

PROJECTIL SOGEPRESS

32 rue Eugène Durand - 37000 TOURS - Tél. 02 47 20 40 00 - contact@projectil-sogepress.fr

SARL PROJECTIL SOGEPRESS au capital de 36 980€ - SIRET 343 421 921 00036 - RCS TOURS 343 421 921
Code NAF 7311 Z - N°TVA Intracommunautaire FR63343421921